

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL D'INSTANCE
DE METZ

RECEPISSE DE DEPOT

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
31 RUE DU CAMBOUT - CS 20223 - 57000 METZ
Accueil du Public de 8h30 à 11h45 (tous les jours)
tél 03.87.36.60.98 - 14h à 16h sauf mercredi

FIDAL
10 ROUTE DE L'AVIATION
CS 30094
54602 VILLERS LES NANCY CEDEX

V/REF :
N/REF : 2011 B 362 / 2012-A-6999

Le Greffier du Tribunal d'Instance DE METZ certifie qu'il a reçu le 28/09/2012,

P.V. d'assemblée du 05/09/2012

- Actes de nomination des organes de gestion, d'administration, de direction, de surveillance et de contrôle

Concernant la société

CAP STRATEGIE & AUDIT
Société par actions simplifiée
2 place Raymond Mondon
57000 Metz

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2012-A-6999 le 28/09/2012

R.C.S. METZ TI 531 446 953 (2011 B 362)

Fait à METZ le 28/09/2012,

LE GREFFIER

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be a stylized 'J' or 'G'. Below the signature is a circular official seal. The seal contains the text 'TRIBUNAL D'INSTANCE' at the top and 'METZ' at the bottom, with a central emblem featuring a figure holding a scale.

CAP STRATEGIE & AUDIT
SAS au Capital de 8.000 Euros
Siège : 2 Place Raymond Mondon 57000 Metz
531.446.953 R.C.S Metz

**Acte portant décisions collectives
des associés en date du 5 septembre 2012**

Les soussignés :

Monsieur Mustapha Fethi, demeurant 6 Allée des Grandes Vignes 57050 Le-Ban-Saint-Martin
et

Monsieur Martin Feuchter, demeurant 37 Rue du Lavoir 57000 Metz

Après avoir rappelé :

que le capital social de la société « CAP Stratégie & Audit » est réparti ce jour entre eux comme suit :

- Mr Mustapha Fethi 4.000 actions
- Mr Martin Feuchter 4.000 actions

Total 8.000 actions

Que conformément aux stipulations de l'article 22 des statuts, les décisions collectives peuvent résulter du consentement de tous les associés exprimé dans un acte.

Conviennent de ce qui suit :

1. Sur proposition du Président, les associés nomment avec effet à compter au 1^{er} septembre 2012 et pour une durée indéterminée, Mr Mustapha Fethi en qualité de Directeur général de la société.

Monsieur Mustapha Fethi exercera son mandat dans le cadre des dispositions de l'article 17 des statuts. A ce titre, il lui est conféré le pouvoir de représenter la société à l'égard des tiers. Dans les rapports avec les tiers, Mr Mustapha Fethi est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Dans l'ordre interne, Mr Mustapha Fethi ne pourra agir que dans les limites de l'objet social.

6 NF

Mr Mustapha Fethi exercera ses fonctions de Directeur général à titre gratuit jusqu'à décision collective contraire.


Toutefois, il aura droit au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement sur justificatifs et dans le cadre de la réglementation en vigueur.

2. Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir toutes mesures de publicité légale prescrites par la loi.

3. Mr Mustapha Fethi déclare accepter le mandat de Directeur général qui lui est confié et satisfaire à toutes les obligations légales pour l'exercice desdites fonctions.

Fait à Metz (Moselle)
Le 5 septembre 2012

En quatre (4) exemplaires



Mr Mustapha Fethi



Mr Martin Feuchter

5
4
3
2
1

28.09.12



12 1A/6999

3